

Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement

Commission Episcopale du Kenya pour les réfugiés, les migrants et les marins

Nairobi, Kenya, du 2 au 5 juin 2008

APPEL de NAIROBI

1. Nous, participants au premier Congrès des délégués de Conférences Episcopales Nationales et Régionales d'Afrique engagés dans le champ de la pastorale des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, convoqué par le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, réunis à Nairobi du 2 au 5 juin 2008, nous avons réfléchi sur le thème suivant: **Pour une Meilleure Pastorale des Migrants et des Réfugiés en Afrique à l'Aube du Troisième Millénaire.**
2. Le phénomène migratoire est une réalité structurelle incontournable. Certaines personnes y sont forcées, d'autres le vivent de manière volontaire en quête d'un mieux-être. Malheureusement, chaque déplacement comporte beaucoup de souffrances, de graves désagréments touchant le cœur des individus, tels que des abandons et des séparations dramatiques au sein des familles et des communautés. Ces drames se vérifient avec beaucoup plus d'acuité encore chez les réfugiés et les personnes déplacées, forcées de quitter leur milieu de vie, abandonnant souvent derrière eux familles, terres et tous leurs biens. Aucun pays d'Afrique n'est à l'abri de ce signe des temps interpellant.
3. Nous sommes convaincus que la pastorale spécifique requise pour les personnes déplacées, les réfugiés, celles sujettes au trafic d'êtres humains et les sans patrie est nécessairement une pastorale sans frontières. Les instruments les plus appropriés pour la réaliser ne peuvent être trouvés que grâce à la collaboration et à la solidarité des Eglises particulières concernées. Au regard des millions de déplacés en Afrique, il est aisé de se faire une idée du nombre d'Eglises touchées par le phénomène migratoire et ses conséquences.
4. L'Eglise Catholique a été et demeure très proche de toute personne en situation de migration. Elle se préoccupe des personnes vulnérables et plus particulièrement des

enfants et des femmes, victimes des différentes formes de trafics humains. Au vu des énormes souffrances que comporte le drame de la migration, l'Eglise Famille de Dieu doit redoubler d'efforts et d'« imagination de la charité » dans le domaine de la pastorale spécifique de la mobilité humaine. Chaque Eglise particulière se doit de faire sienne cette préoccupation.

5. Nous nous tournons vers les dirigeants politiques et les décideurs économiques, tant nationaux qu'internationaux. Nous leur demandons de veiller constamment au bien commun national et universel, ainsi qu'à la justice sociale. N'est ce pas l'existence des peuples qui leur confère à eux-mêmes leur raison d'être? C'est pourquoi il est indispensable qu'ils recherchent les meilleures voies de stabilisation des relations socio-économiques des nations, pour ainsi permettre à chaque personne humaine de se réaliser dans son propre pays, sans être contrainte à la migration. Mais puisque pour toute personne il existe un droit à l'émigration, sous certaines conditions, nous demandons qu'un accueil humain soit assuré à chacun.
6. Nous en appelons avec confiance à la communauté internationale. Elle se doit en toute urgence d'apporter son aide pour l'amélioration, dans les meilleurs délais, des conditions de vie économique qui aujourd'hui poussent des millions de gens à se mettre en route, en quête du bien-être.
7. Nous en appelons avec confiance filiale à Sa Sainteté le Pape Benoit XVI pour qu'il continue à être le porte-parole et l'avocat courageux de toutes les victimes de la migration. Nous demandons également aux Evêques d'être eux aussi d'intrépides défenseurs des droits de l'homme, avec le souci d'organiser l'assistance humanitaire et celui d'une *cura animarum* inspirée d'une conception holistique de la personne humaine. Qu'ils puissent veiller à la formation de leurs collaborateurs et de tous les agents pastoraux qui, avec eux, s'engageront résolument dans le témoignage d'amour et de don de soi envers les migrants, les réfugiés et toute personne déplacée. Qu'ils ne s'épargnent aucun sacrifice qui pourrait améliorer les situations concrètes et assurer les appuis indispensables aux frères et sœurs dans le besoin.
8. Il est du devoir de toute l'Eglise Famille de Dieu d'approfondir le dialogue respectueux avec les migrants comme le stipule l'instruction *Erga Migrantes Caritas Christi* et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Elle se doit d'entretenir ce même dialogue avec les Eglises sœurs et avec les Communautés ecclésiales pour, ensemble, faire front aux défis nouveaux de la migration. Ce même dialogue doit inclure toutes les religions et donner lieu à une coopération avec tout homme de bonne volonté engagé dans la construction d'une société ouverte et accueillante à l'étranger.
9. A toutes les personnes touchées par la migration, nous adressons ce message d'espoir et d'amour: Nous sommes tous frères (Mt. 23,8) au nom du Christ qui a fait de nous une « Nation Sainte » (1P 2,9) et qui nous a commandé de nous aimer les uns les

autres. C'est notre vision de foi. Nous les invitons toutes à rester debout pour défendre leurs droits et leur dignité dans la vérité et la justice et à contribuer à l'amélioration des conditions de leur vie et de la vie de tout homme dans une perspective d'intégration juste.

10. Nous confions à Dieu le Père toutes les résolutions et recommandations qui sont le fruit de ce premier Congrès des délégués de Conférences Episcopales Nationales et Régionales d'Afrique convoqué par le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement. Nous offrons à Sa Toute-Puissance Divine, tous les efforts qu'entreprendront les hommes et les femmes concernés par la réalité de la migration.

Puisse Marie, Etoile de l'Espérance, être en toutes circonstances, le secours et le recours des migrants, des réfugiés et de tous les déplacés!

Nairobi, le 5 juin 2008